

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2127

12 septembre 2011

SOMMAIRE

| | | | |
|--|--------|---|--------|
| 2512 H S.A. | 102066 | Atterbury S.A. | 102069 |
| 41 Isabella S.A. | 102067 | Au Bon Tonneau S.à r.l. | 102095 |
| Akos S.A. | 102070 | Duisburg Realty Investments I S.A. | 102095 |
| Alabuga International S.A. | 102092 | Duisburg Realty Investments I S.A. | 102096 |
| Alego S.A. | 102092 | Duse II S. à r.l. | 102096 |
| Allegheny Technologies Holdings S.à r.l. | 102067 | Element Six Abrasives S.A. | 102096 |
| Allegheny Technologies Holdings S.à r.l. | 102067 | E-Lisa S.à r.l. | 102096 |
| Alternative Property Income Venture S.C.A. | 102067 | emb S.à r.l. | 102067 |
| Al Yassat S.A. | 102070 | Encore Plus Properties II S.à.r.l. | 102096 |
| Amadeus Holdco S.à r.l. | 102068 | Fincere Capital Investments S.à r.l. | 102070 |
| Amadeus Holdco S.à r.l. | 102069 | New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l. | 102050 |
| Anglo American International | 102093 | Scevolles S.A. | 102068 |
| Anglo Coal Xiwan Project S.A. | 102093 | Socfiba S.A. | 102068 |
| Anglo Quellaveco S.à r.l. | 102093 | Société Financière d'Octobre S.A., SPF | 102069 |
| ANTICIP CONSULT Luxembourg Sàrl | 102093 | Sperduto Entreprise S.à r.l. | 102092 |
| AP HMGH Holding S.à r.l. | 102094 | Tekfen International Finance & Invest- ments S.A. | 102050 |
| Arafura Luxembourg S.à r.l. | 102094 | Tekfen International Finance & Invest- ments S.A. | 102050 |
| Arco Holding S.A. | 102094 | TMJ S.à r.l. | 102065 |
| Ares Solution S.à r.l. | 102094 | Trinity Luxembourg | 102050 |
| Argon Corporate S.à r.l. | 102095 | Triofalux S.à r.l. | 102065 |
| Atasonic S.A. | 102094 | UL Union Legend | 102065 |
| Athem Investments S.à r.l. | 102095 | Valoris 3 | 102066 |
| Atmosfaehr S.A.H. | 102095 | Venergie S.A. | 102066 |
| Atos Medical S.à.r.l. | 102070 | Wonderful Properties S.A. | 102066 |

Trinity Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.603.

—
EXTRAIT

Les gérants de la Société font remarquer qu'en date du 11 avril 2011 l'adresse de l'Associé de la Société, Trinity Jersey Charitable Trust, a changé et est désormais la suivante:

- Aztec Group House, 11-15 Seaton Place, St Helier, Jersey JE4 0QH.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011101705/14.

(110115203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Tekfen International Finance & Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.323.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 27 juin 2011 à 14 heures à Luxembourg

L'assemblée décide de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes EURAUDIT SARL qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Extrait sincère et conforme

Signature

Le Président de l'Assemblée

Référence de publication: 2011101706/13.

(110114898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Tekfen International Finance & Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.323.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101707/10.

(110114990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 68.997,05.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.545.

—
In the year two thousand and eleven, on the sixteenth day of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under-number B 149.545 (the Company).

The Company has been incorporated on November 24, 2009, pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N ° - 2506 of December 24, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended once since the incorporation of the Company pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated February 17, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - N ° 942 of May 5, 2010.

THERE APPEARED:

1) New Chemicals Holdings S.à r.l., a company organized and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 148.784,

hereby represented by Tom Storck, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2) HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, and with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,

hereby represented by Tom Storck, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

3) HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, and with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America,

hereby represented by Tom Storck, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

New Chemicals Holdings S.à r.l., HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., and HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P. are hereinafter referred to as the Shareholders.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That all the shares in the share capital of the Company are represented at the Meeting.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of six thousand and fifty-four euro and eighty-seven cents (EUR 6,054.87), in order to bring the share capital from its present amount of sixty-two thousand nine hundred and forty-two euro and eighteen euro cents (EUR 62,942.18) represented by six million two hundred and ninety-four thousand two hundred eighteen (6,294,218) shares in registered form with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each, to sixty-eight thousand nine hundred and ninety-seven euro and five cents (EUR 68,997.05), by way of the issue of six hundred and five thousand four hundred and eighty-seven (605,487) new shares of the Company, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each;

3. Subscription to and payment (including the payment of a share premium) of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats Luxembourg and any employee of Bi-Invest S.A, acting individually on behalf of the Company, to proceed to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company;

5. Full restatement of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

III. That the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of six thousand and fifty-four euro and eighty-seven cents (EUR 6,054.87),

in order to bring the share capital from its present amount of sixty-two thousand nine hundred and forty-two euro and eighteen euro cents (EUR 62,942.18) represented by six million two hundred and ninety-four thousand two hundred eighteen (6,294,218) shares in registered form with a par value of one euro cent (EUR 0.01) each,

to sixty-eight thousand nine hundred and ninety-seven euro and five cents (EUR 68,997.05), by way of the issue of six hundred and five thousand four hundred and eighty-seven (605,487) new shares of the Company, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

The shareholders further resolve that an amount of twenty-four thousand three hundred and sixteen euro and seventeen cents (24,316.17) shall be contributed to the share premium account of the Company.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

1) New Chemicals Holdings S.à r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to three hundred and eighty-one thousand five hundred and eighty-three (381.583) newly issued shares of the Company and to fully pay them by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of nineteen thousand one hundred and forty euro and seven cents (EUR 19,140.07) that it holds against the Company (the NCH Receivable), and which amount shall be allocated as follows:

- three thousand eight hundred and fifteen euro and eighty-three cents (EUR 3,815.83) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- fifteen thousand three hundred and twenty-four euro and twenty-four cents (EUR 15,324.24) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

It is evidenced by a certificate dated June 14, 2011, issued by the management of the Company that:

«1. New Chemicals Holdings S.à r.l. is the owner of the NCH Receivable;

2. New Chemicals Holdings S.à r.l. is solely entitled to the NCH Receivable and possesses the power to dispose of the NCH Receivable which is freely transferable;

3. the value of the NCH Receivable is nineteen thousand one hundred and forty euro and seven cents (EUR 19,140.07); and

4. upon the contribution of the NCH Receivable by New Chemicals Holdings S.à r.l. to the Company, the NCH Receivable will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

2) HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to one hundred and thirty-nine thousand and forty-four (139,044) newly issued shares of the Company and to fully pay them by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of six thousand nine hundred and seventy-four euro and forty-three cents (EUR 6,974.43) that it holds against the Company (the HIPEP V Receivable), and which amount shall be allocated as follows:

- one thousand three hundred and ninety euro and forty-four cents (1,390.44) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- five thousand five hundred and eighty-three euro and ninety-nine cents (EUR 5,583.99) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

It is evidenced by a certificate dated June 14, 2011, issued by the management of the Company that:

«1. HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P. is the owner of the HIPEP V Receivable;

2. HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P. is solely entitled to the HIPEP V Receivable and possesses the power to dispose of the HIPEP V Receivable which is freely transferable;

3. the value of the HIPEP V Receivable is six thousand nine hundred and seventy-four euro and forty-three cents (EUR 6,974.43); and

4. upon the contribution of the HIPEP V Receivable by HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P. to the Company, the HIPEP V Receivable will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

3) HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to sixty-nine thousand five hundred and twenty-three (69,523) newly issued shares of the Company and to fully pay them by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of three thousand four hundred and eighty-seven euro and twenty-four cents (EUR 3,487.24) that it holds against the Company (the HP 2007 Receivable), and which amount shall be allocated as follows:

- six hundred and ninety-five euro and twenty-three cents (EUR 695.23) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- two thousand seven hundred and ninety-two euro and one cent (EUR 2,792.01) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

It is evidenced by a certificate dated June 14, 2011, issued by the management of the Company that:

«1. HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P. is the owner of the HP 2007 Receivable;

2. HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P. is solely entitled to the HP 2007 Receivable and possesses the power to dispose of the HP 2007 Receivable which is freely transferable;

3. the value of the HP 2007 Receivable is three thousand four hundred and eighty-seven euro and twenty-four cents (EUR 3,487.24); and

4. upon the contribution of the HP 2007 Receivable by HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P. to the Company, the HP 2007 Receivable will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

4) Fiduciara Centro Nord Srl, a private limited liability company, existing under the laws of the Republic of Italy, with registered office at Via Montenapoleone, 21 in I-20121 Milano, registered with Registro Imprese Firenze - Milan, with Codice Fiscale n. 00265750471, hereby represented by Tom Storck, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities, declares to subscribe to fifteen thousand three hundred and thirty-seven (15,337) newly issued shares of the Company and to fully pay them by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of seven hundred and sixty-nine euro and twenty-nine-cents (EUR 769.29) that it holds against the Company (the FCN Receivable), and which shall be allocated as follows:

- one hundred and fifty-three euro and thirty-seven cents (EUR 153.37) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and

- six hundred and fifteen euro and ninety-two cents (EUR 615.92) shall be allocated to the share premium reserve account of the Company.

It is evidenced by a certificate dated June 14, 2011, issued by the management of the Company that:

«1. Fiduciara Centro Nord Srl is the owner of the FCN Receivable;

2. Fiduciara Centro Nord Srl is solely entitled to the FCN Receivable and possesses the power to dispose of the FCN Receivable which is freely transferable;

3. the value of the FCN Receivable is seven hundred and sixty-nine euro and twenty-nine cents (EUR 769.29); and

4. upon the contribution of the FCN Receivable by Fiduciara Centro Nord Srl to the Company, the FCN Receivable will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

Following the above share capital increase, the shareholding in the Company is distributed as follows:

| Shareholder: | Shares held: |
|--|--------------|
| New Chemicals Holdings S.à r.l. | 4,451,337 |
| HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P. | 1,622,018 |
| HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P. | 811,013 |
| Fiduciara Centro Nord Srl | 15,337 |
| Total: | 6,899,705 |

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorize any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats Luxembourg and any employee of Bi-Invest S.A to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolve to fully restate the Articles, without changing the name and the object of the company, which shall henceforth read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these cir-

circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the holding, management and transfer of (i) ITA1 shares and indirectly the ITA2 shares as well as (ii) the shares in PCCR USA Holdings, Inc. and indirectly in US SPV.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities, including preferred equity certificates and convertible preferred equity certificates. Luxco may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. Luxco may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, Luxco may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at sixty-eight thousand nine hundred and ninety-seven euro and five cents (EUR 68,997.05), represented by six million eight hundred and ninety-nine thousand seven hundred and five (6,899,705), shares in registered form, having a par value of one cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Transfers and issuance by the Company of Luxco Securities are subject, in addition to the relevant provisions of the Law and contained in these Articles, to any agreement which may exist between the shareholders of the Company from time to time governing i.a. the transfer and issuance of shares.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The Co-Investors are entitled to designate for appointment by the shareholders one (1) non-voting observer (the Non-Voting Observer). The Non-Voting Observer must be invited at all the meetings of the board of managers of the Company and be provided with the minutes of any written decision taken by the board of managers of the Company by circular resolutions, as the case may be.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers and to the Non-Voting Observer (if any) at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board and the Non-Voting Observer (if any) are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Subject to article 11.2 (ix) hereof, resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital.

(vii) Subject to article 11.2 (ix) hereof, the Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

(ix) The following resolutions require the favorable vote of the Investor and the Co-Investors of the Company:

(a) any capital increase of the Company, by way of the issuance of shares, the subscription price of which is lower than the fair market value of the Luxco Securities at the time of such share capital increase;

(b) any alteration to the rights attaching to the Luxco Securities held by the Co-Investors in the capital of the Company; and

(c) any issuance of equity securities of the Company or of securities convertible into equity securities of the Company which rank prior to those held by each Co-Investor.

Art. 12 Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers

and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

VIII. Definitions

When used in these Articles, the following terms have the following meanings:

Co-Investor 1 means HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, and with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America.

Co-Investor 2 means HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, and with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America.

Co-Investors means Co-Investor 1 and Co-Investor 2, and Co-Investor means any of them.

Investor means New Chemicals Holdings S.à r.l., a company organized and existing under the laws of Luxembourg with registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under number B 148.784.

ITA1 means Polimeri Speciali Holding S.r.l., an Italian limited liability company with registered office in Milan (Italy), at Via Montenapoleone 21, registered with the Companies' Register of Milan under No. 05862040960.

ITA2 means Polimeri Speciali S.r.l., an Italian limited liability company with registered office in Milan (Italy), Via Montenapoleone 21, registered with the Companies' Register of Milan, under No. 04902660960.

Luxco Securities means, collectively, the shares owned, at any time, by the Investor and the Co-Investors in the Company and any related rights. For the purposes of this definition, "rights" shall mean any right deriving from, in connection with, or on the Luxco Securities, such as option rights or right of usufruct or any other similar rights. Furthermore the definition of "Luxco Securities", shall also include the preferred equity certificates of the Company ("PECs"), if any, and convertible preferred equity certificates ("CPECs"), if any, held by the relevant owner of the "Luxco Securities" referred to above (which PECs and CPECs shall be structured with the intention to be treated as equity for United States Federal income tax purposes).

PCCR USA Holdings, Inc. means PCCR USA HOLDINGS Inc., with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, United States of America.

US SPV means PCCR USA, Inc., with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, United States of America.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le seizième jour de juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.545 (la Société).

La Société a été constituée le 24 novembre 2009, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2506 du 24 décembre 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés une fois depuis la constitution de la Société, en vertu d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations - numéro 942 du 5 mai 2010.

ONT COMPARU:

1) New Chemicals Holdings S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 51, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et Sociétés sous le numéro B 148.784,

ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2) HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

3) HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

New Chemicals Holdings S.à r.l., HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P. et HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P. sont désignés ci-après comme les Associés.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Toutes les parts sociales dans le capital social de la Société sont représentées à l'Assemblée.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de six mille cinquante-quatre euros et quatre-vingt sept centimes d'euros (EUR 6.054,87) afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante deux mille neuf cent quarante deux euros et dix-huit centimes d'euros (EUR 62.942,18) représenté par six millions deux cent quatre vingt quatorze mille deux cent dix-huit (6.294.218) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, à un montant de soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt dix-sept euros et cinq centimes d'euros (EUR 68.997,05) par l'émission de six cent cinq mille quatre cent quatre-vingt sept (605.487) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune;

3. Souscription à et libération (en ce compris le paiement d'une prime d'émission) de l'augmentation du capital mentionnée au point 2. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats Luxembourg ainsi qu'à tout employé de Bi-Invest S.A., agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société;

5. Refonte intégrale des statuts de la Société; et

6. Divers.

III. Les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident d'augmenter et augmentent le capital social de la Société d'un montant de six mille cinquante-quatre euros et quatre-vingt-sept centimes d'euros (EUR 6.054,87)

afin de porter le capital social de son montant actuel de soixante-deux mille neuf cent quarante-deux euros et dix-huit centimes d'euros (EUR 62.942,18) représenté par six millions deux cent quatre-vingt-quatorze mille deux cent dix-huit (6.294.218) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, à un montant de soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt dix-sept euros et cinq centimes d'euros (EUR 68.997,05) par l'émission de six cent cinq mille quatre cent quatre-vingt-sept (605.487) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune.

Les associés décident ensuite qu'un montant de vingt-quatre mille trois cent seize euros et seize centimes d'euros (24.316,16) seront apportés au compte de prime d'émission de la Société.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription - Libération

1) New Chemicals Holdings S.à r.l., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à trois cent quatre-vingt-un mille cinq cent quatre-vingt-trois (381.583) parts sociales nouvellement émises de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de dix-neuf mille cent quarante euros et sept centimes d'euros (EUR 19.140,07) qu'elle détient envers la Société (la Créance NCH), et dont le montant sera affecté comme suit:

- un montant de trois mille huit cent quinze euros et quatre-vingt trois centimes d'euros (EUR 3.815,83) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et

- un montant de quinze mille trois cent vingt-quatre euros et vingt-quatre centimes d'euros (EUR 15.324,24) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il est prouvé par un certificat daté du 14 juin 2011, émis par la gérance de la Société que:

«1. New Chemicals Holdings S.à r.l. est le titulaire de la Créance NCH;

2. New Chemicals Holdings S.à r.l. est la seule autorisée à détenir la Créance NCH et possède le pouvoir de disposer de la Créance NCH qui est librement cessible;

3. la valeur de la Créance NCH s'élève à dix-neuf mille cent quarante euros et sept centimes d'euros (EUR 19.140,07); et

4. dès l'apport de la Créance NCH par New Chemicals Holdings S.à r.l. à la Société, la Créance NCH sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

2) HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à cent trente-neuf mille quarante-quatre (139.044) parts sociales nouvellement émises de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de six mille neuf cent soixante-quatorze euros et quarante-trois centimes d'euros (EUR 6.974,43) qu'elle détient envers la Société (la Créance HIPEP V), et dont le montant sera affecté comme suit:

- un montant de mille trois cent quatre-vingt dix euros et quarante-quatre centimes d'euros (EUR 1.390,44) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et

- un montant de cinq mille cinq cent quatre-vingt trois euros et quatre-vingt dix-neuf centimes d'euros (EUR 5.583,99) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il est prouvé par un certificat daté du 14 juin 2011, émis par la gérance de la Société que:

«1. HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P. est le titulaire de la Créance HIPEP V;

2. HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P. est la seule autorisée à détenir la Créance HIPEP V et possède le pouvoir de disposer de la Créance HIPEP V qui est librement cessible;

3. la valeur de la Créance HIPEP V s'élève à six mille neuf cent soixante-quatorze euros et quarante-trois centimes d'euros (EUR 6.974,43); et

4. dès l'apport de la Créance HIPEP V par HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P. à la Société, la Créance HIPEP V sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

3) HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., précitée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à soixante-neuf mille cinq cent vingt-trois (69.523) parts sociales nouvellement émises de la Société et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de trois mille quatre cent quatre-vingt-sept euros et vingt-quatre centimes d'euros (EUR 3.487,24) qu'elle détient envers la Société (la Créance HP 2007), et dont le montant sera affecté comme suit:

- un montant de six cent quatre-vingt-quinze euros et vingt-trois centimes d'euros (EUR 695,23) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et

- un montant de deux mille sept cent quatre-vingt-douze euros et un centime d'euros (EUR 2.792,01) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il est prouvé par un certificat daté du 14 juin 2011, émis par la gérance de la Société que:

«1. HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P. est le titulaire de la Créance HP 2007;

2. HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P. est la seule autorisée à détenir la Créance HP 2007 et possède le pouvoir de disposer de la Créance HP 2007 qui est librement cessible;

3. la valeur de la Créance HP 2007 s'élève à trois mille quatre cent quatre-vingt sept euros et vingt-quatre centimes d'euros (EUR 3.487,24); et

4. dès l'apport de la Créance HP 2007 par HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P. à la Société, la Créance HP 2007 sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

4) Fiduciara Centro nord Srl, une société à responsabilité limitée, existante selon les lois de la République d'Italie, avec siège social à Via Montenapoleone, 21 à I-20121 Milan, immatriculée au Registre des Sociétés de Florence -Milan (Registro Imprese Firenze -Milan), sous le numéro fiscal (Codice Fiscale) 00265750471, ici représentée par Tom Storck, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement, déclare souscrire à quinze mille trois cent trente-sept (15.337) parts sociales nouvellement émises et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de sept cent soixante-neuf euros et vingt-neuf centimes d'euros (EUR 769,29) qu'elle détient envers la Société (la Créance FCN), et qui sera affecté comme suit:

- un montant de cent cinquante-trois euros et trente-sept centimes d'euros (EUR 153,37) sera affecté au compte capital social nominal de la Société, et

- un montant de six cent quinze euros et quatre-vingt-douze centimes d'euros (EUR 615,92) sera affecté au compte de réserve de prime d'émission de la Société.

Il est prouvé par un certificat daté du 14 juin 2011, émis par la gérance de la Société que:

«1. Fiduciara Centro nord Srl est le titulaire de la Créance FCN;

2. Fiduciara Centro nord Srl est la seule autorisée à détenir la Créance FCN et possède le pouvoir de disposer de la Créance FCN qui est librement cessible;

3. la valeur de la Créance FCN s'élève à sept cent soixante-neuf euros et vingt-neuf centimes d'euros (EUR 769,29); et

4. dès l'apport de la Créance FCN par Fiduciara Centro nord Srl à la Société, la Créance FCN sera éteinte par voie de confusion pour les besoins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Suite à l'augmentation du capital ci-dessus, l'actionnariat dans la Société est réparti comme suit:

| Associé: | Nombre de parts détenues: |
|--|---------------------------------|
| New Chemicals Holdings S.à.r.l. | 4.451.337 |
| HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P. | 1.622.018 |
| HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P. | 811.013 |
| Fiduciara Centro Nord Srl | 15.337 |
| Total: | <u>6.899.705</u> |

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé quel qu'il soit de Stibbe Avocats Luxembourg ainsi qu'à tout employé de Bi-Invest S.A afin de procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Cinquième résolution

Les Associés décident de procéder à une refonte intégrale des Statuts, sans toutefois changer ni le nom ni l'objet, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "New Specialty Chemicals Holdings S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de Luxco est la détention, la gestion et la cession des parts sociales de (i) ITA1 et indirectement des parts sociales ITA2 ainsi que (ii) des actions dans PCCR USA Holdings, Inc. Et indirectement dans US SPV.

3.2. Luxco peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature, en ce compris les certificats d'actions préférentielles et les certificats d'actions préférentielles convertibles. Luxco peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. Luxco peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, Luxco ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. Luxco peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. Luxco peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept euros et cinq centimes d'euros (EUR 68.997,05), représenté par six millions huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent cinq (6.899.705) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euros (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les cessions et émission par la Société de Titres Luxco sont soumises, outre les dispositions légales concernées et prévues dans les présents Statuts, à tout accord pouvant exister entre les associés de la Société de temps à autre régissant par exemple la cession et l'émission de parts sociales.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une décision des associés.

7.3 Les Co-Investisseurs ont le droit de désigner pour nomination par les associés un (1) observateur non-votant (l'Observateur Non-Votant). L'Observateur Non-Votant doit être invité à toutes les réunions du conseil de gestion de la Société et recevra les procès-verbaux de toute décision écrite prise par le conseil de gestion de la Société par résolutions circulaires, selon le cas.

Art. 8. Conseil de gestion. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gestion (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gestion

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a les pleins pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants ainsi qu'à l'Observateur Non-Votant (le cas échéant) une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil et l'Observateur Non-Votant (le cas échéant) sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Sous réserve de l'article 11.2 (ix) des présents Statuts, les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

(vii) Sous réserve de l'article 11.2 (ix) des présents Statuts, les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(ix) Les résolutions suivantes exigent le vote favorable de l'Investisseur et des Co-Investisseurs de la Société:

(a) toute augmentation du capital social de la Société, par émission de parts sociales, dont le prix de souscription est inférieur à la juste valeur marchande des Titres Luxco au moment de cette augmentation de capital;

(b) toute modification des droits rattachés aux Titres Luxco détenus par les Co-Investisseurs dans le capital de la Société; et

(c) toute émission de titres participatifs de la Société ou de titres convertibles en titres participatifs de la Société qui sont prioritaires par rapport à ceux qui sont détenus par chaque Co-Investisseur.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et prend fin le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultat, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint un montant égal à dix pour cent (10%) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

VIII. Définitions

Lorsqu'elles sont utilisées dans les présents Statuts, les expressions suivantes ont les significations suivantes:

Co-Investisseur 1 signifie HarbourVest Partners 2007 Direct Fund L.P., une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et avec siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Comté de New Castle, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Co-Investisseur 2 signifie HarbourVest International Private Equity Partners V-Direct Fund L.P., une société en commandite (limited partnership) constituée et organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique.

Co-Investisseurs signifie Co-Investisseur 1 et Co-Investisseur 2, et Co-Investisseur signifie l'un des deux.

Investisseur signifie New Chemicals Holdings S.à r.l., une société constituée et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.784.

ITA1 signifie Polimeri Speciali Holding S.r.l., une société à responsabilité limitée italienne avec siège social à Milan (Italie), Via Montenapoleone 21, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 05862040960.

ITA2 signifie Polimeri Speciali S.r.l., une société à responsabilité limitée italienne avec siège social à Milan (Italie), Via Montenapoleone 21, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 04902660960.

Titres Luxco signifie, collectivement, les parts sociales détenues, à tout moment, par l'Investisseur et les Co-Investisseurs dans la Société et tous les droits y relatifs. Pour les besoins de la présente définition, "droits" signifiera tout droit provenant de, en rapport avec, ou sur les Titres Luxco, tels que des droits d'option ou droit d'usufruit ou tous les autres

droits similaires. Par ailleurs la définition de "Titres Luxco" comprendra également les certificats d'actions préférentielles de la Société ("PECs") et les certificats d'actions préférentielles convertibles ("CPECs"), le cas échéant, détenus par le propriétaire concerné des "Titres Luxco" mentionnés ci-dessus (lesquels PECs et CPECs seront structurés dans le but d'être traités en tant que capital pour les besoins de l'impôt sur le revenu Fédéral des Etats-Unis).

PCCR USA Holdings, Inc. signifie PCCR USA HOLDINGS Inc., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique.

US SPV signifie PCCR USA, Inc., ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, City of Wilmington, County of New Castle, Delaware 19808, Etats-Unis d'Amérique.

Estimation des frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, le mandataire des parties comparantes a signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: T. Storck et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2011, LAC/2011/28078. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086803/807.

(110098185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

TMJ S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 18, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.548.

Le Bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101708/10.

(110115524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Triofalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 10, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 27.437.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011101709/10.

(110114901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

UL Union Legend, Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 141.814.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101711/10.

(110115533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Valoris 3, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 147.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011101712/13.

(110114978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Venergie S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.327.

Les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2011101713/14.

(110115228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Wonderful Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 142.526.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011101714/13.

(110114999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

2512 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 152.678.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Roberto MANCIOCCHI

Référence de publication: 2011101715/13.

(110114956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

41 Isabella S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 146.152.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
1, rue Joseph Hackin
L-1746 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011101716/13.

(110115002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

emb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 108.874.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101719/10.

(110116026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Allegheny Technologies Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 119.641.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011101721/11.

(110116005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Allegheny Technologies Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 119.641.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011101722/11.

(110116584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Alternative Property Income Venture S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 124.359.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101723/10.

(110116272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Amadeus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 156.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Rambrouch, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011101724/10.

(110115936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Scevolles S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 147.644.

Extrait de la décision circulaire du conseil d'administration

Résolution:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer avec effet au 4 février 2011 le siège social à l'adresse suivante:

1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Pour copie conforme
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011101697/14.

(110114920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Socfiba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald.
R.C.S. Luxembourg B 85.831.

DISSOLUTION

L'an deux mil onze, le quatorze juin.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- La société anonyme Baatz Participations S.A., ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 143.685,

ici représentée par Monsieur Faruk SADIKU, comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 juin 2011,

laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme SOCFIBA SA, établie et ayant son siège social à L-1912 Luxembourg, 98, rue du Grünewald, (ci-après «la Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Marc Cravatte, alors de résidence à Ettelbruck, en date du 30 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 756 du 17 mai 2002.

Qu'elle est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 85.831.

Que le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille Euros (EUR 125.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) actions d'une valeur nominale de cinq cents Euros (EUR 500,-) chacune, entièrement libéré.

Que la Société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que la comparante, telle que représentée, est propriétaire de la totalité des actions de la société SOCFIBA SA, préqualifiée.

Que la comparante, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société, a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que par la présente, la comparante, en tant qu'actionnaire unique dissout la société SOCFIBA SA, avec effet immédiat.

Qu'elle déclare par son mandataire, avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare encore que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné et qu'en qualité d'actionnaire unique elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique, par son mandataire, donne décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société dissoute sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la Société ou à tout autre endroit à désigner par la comparante.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la Société.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sadiku, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 juin 2011. Relation: LAC/2011/28358. Reçu soixante-quinze euros. (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 18 juillet 2011.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2011101701/51.

(110115295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Société Financière d'Octobre S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 35.865.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101702/10.

(110114980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Amadeus Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 156.253.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 16 mai 2011.

Référence de publication: 2011101725/10.

(110115955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Atterbury S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2632 Findel, 2, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 122.782.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 20. Juli 2011.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2011101728/13.

(110116185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Atos Medical S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 104.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101727/11.

(110115977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Akos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 52.093.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101730/10.

(110116571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Al Yassat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 85.922.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101731/10.

(110116109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Fincere Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.640.

STATUTES

This seventeenth day of February two thousand eleven appeared before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg:

Herald Aldo Schuurman, lawyer admitted to the Bar of Rotterdam, the Netherlands, with professional address at the office of Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, acting in his capacity as duly authorised representative of:

Fincere Capital Finance S.à r.l., a company with limited liability under the laws of Luxembourg, having its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, incorporated earlier today before me, undersigned notary (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary. The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a company with limited liability governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation and legal form.

Art. 1. Interpretation and Defined terms.

(1) In the articles, unless the context requires otherwise:

"articles" means the company's articles of association;

"bankruptcy" includes any proceeding listed in the annexes to Council Regulation (EC) No. 1346/2000 of 29 May 2000 on insolvency proceedings;

"chairman" has the meaning given in article 12;

"chairman of the meeting" has the meaning given in article 39;

"Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means at, a given time, the sum of the current year profit or loss plus profits carried forward and distributable reserves, minus losses carried forward and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with article 21(4);

"distribution recipient" has the meaning given in article 31;

"fully paid" in relation to a share, means that the nominal value and any premium to be paid to the company in respect of that share have been paid to the company;

"instrument" means a document in hard copy form;

"manager" means a manager of the company, and includes any person occupying the position of manager, by whatever name called;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting;

"ordinary resolution" means a resolution of the members (associés) of the company that is passed by shareholders representing more than half of the share capital or by a simple majority of votes cast, as the case may be, subject to and in accordance with article 36a or 42(2);

"paid" means paid or credited as paid;

"participate", in relation to a managers' meeting, has the meaning given in article 10;

"proxy notice" has the meaning given in article 45;

"shareholder" means a person who is the holder of a share;

"shares" means shares in the company;

"special resolution" means a resolution of the members of the company that is passed by a majority of shareholders in number representing at least threequarters of the share capital;

"subsidiary" means a subsidiary (filiale) within the meaning of the Companies Act 1915, with or without legal personality; and

"transmittee" means a person entitled to a share by reason of the death of a shareholder or otherwise by operation of law.

(2) Unless the context otherwise requires, other words or expressions contained in the articles bear the same meaning as in the Companies Act 1915 as in force on the date when the articles become binding.

(3) The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, Legal form, etc.

(1) The name of the company is Fincere Capital Investments S.à r.l.

(2) The company is a company with limited liability (société à responsabilité limitée) under the Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term. The liability of the members is limited to the amount, if any, unpaid on the shares held by them.

(3) The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

(4) The objects of the company are the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in companies and enterprises of whatever form, and the management thereof.

The company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

(5) The financial year of the company coincides with the calendar year.

Part 2. Managers

Managers' powers and responsibilities

Art. 3. Managers' general authority and Power to bind the company.

(1) Subject to the articles, the managers are responsible for the management of the company's business, for which purpose they may exercise all the powers of the company.

(2) A manager A acting jointly with a manager B may represent and bind the company towards third parties.

Art. 4. Shareholders' reserve power.

(1) The shareholders may, by special resolution, direct the managers to take, or refrain from taking, specified action.

(2) No such special resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution.

Art. 5. Managers may delegate.

(1) Subject to the articles, the managers may delegate any of the powers which are conferred on them under the articles:

- (a) to such person or committee;
- (b) by such means (including by power of attorney);
- (c) to such an extent;
- (d) in relation to such matters or territories; and
- (e) on such terms and conditions, as they think fit.

(2) If the managers so specify, any such delegation may authorise further delegation of the managers' powers by any person to whom they are delegated.

(3) The managers may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions.

Art. 6. Committees.

(1) Committees to which the managers delegate any of their powers must follow procedures which are based as far as they are applicable on those provisions of the articles which govern the taking of decisions by managers.

(2) The managers may make rules of procedure for all or any committees, which prevail over rules derived from the articles if they are not consistent with them.

Decision-making by managers**Art. 7. Managers to take decisions collectively.**

(1) The general rule about decision-making by managers is that any decision of the managers must be either a majority decision at a meeting or a decision taken in accordance with article 8.

(2) If the company only has one manager, the general rule does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to managers' decision-making.

Art. 8. Unanimous decisions.

(1) A decision of the managers is taken in accordance with this article when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter.

(2) Such a decision may take the form of a resolution in writing, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

Art. 9. Calling a managers' meeting.

(1) Any manager may call a managers' meeting by giving notice of the meeting to the other managers.

(2) Notice of any managers' meeting must indicate:

- (a) its proposed date and time;
- (b) where it is to take place; and

(c) if it is anticipated that managers participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

(3) Notice of a managers' meeting must be given to each manager, but need not be in writing.

(4) Notice of a managers' meeting need not be given to managers who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held, that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

Art. 10. Participation in managers' meetings.

(1) Subject to the articles, managers participate in a managers' meeting, or part of a managers' meeting, when:

(a) the meeting has been called and takes place in accordance with the articles; and

(b) they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting.

(2) In determining whether managers are participating in a managers' meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

Art. 11. Quorum for managers' meetings.

(1) At a managers' meeting, unless a quorum is participating, no proposal is to be voted on, except a proposal to call another meeting.

(2) The quorum for managers' meetings may be fixed from time to time by a decision of the managers but it must never be less than one manager A and one manager B.

(3) Unless the company only has one manager, if the total number of managers for the time being is less than the quorum required, the managers must not take any decision other than a decision to call a general meeting so as to enable the shareholders to appoint further managers.

Art. 12. Chairing of managers' meetings.

- (1) The managers may appoint a manager to chair their meetings.
- (2) The person so appointed for the time being is known as the chairman.
- (3) The managers may terminate the chairman's appointment at any time.
- (4) If the chairman is not participating in a managers' meeting within ten minutes of the time at which it was to start, the participating managers must appoint one of themselves to chair it.

Art. 13. Casting vote.

- (1) If the numbers of votes for and against a proposal are equal, the chairman or other manager chairing the meeting has a casting vote.
- (2) But this does not apply if, in accordance with the articles, the chairman or other manager is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.

Art. 14. Conflicts of interest.

- (1) If a proposed decision of the managers is concerned with an actual or proposed transaction or arrangement with the company in which a manager is interested, that manager is not to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.
- (2) But if paragraph (3) applies, a manager who is interested in an actual or proposed transaction or arrangement with the company is to be counted as participating in the decision-making process for quorum purposes.
- (3) This paragraph applies when:
 - (a) the shareholders by ordinary resolution disapplies the provision of the articles which would otherwise prevent a manager from being counted as participating in the decision-making process for quorum purposes;
 - (b) the manager's interest cannot reasonably be regarded as likely to give rise to a conflict of interest; or
 - (c) the manager's conflict of interest arises from a permitted cause.
- (4) For the purposes of this article, the following are permitted causes:
 - (a) a guarantee given, or to be given, by or to a manager in respect of an obligation incurred by or on behalf of the company or any of its subsidiaries;
 - (b) subscription, or an agreement to subscribe, for shares or other securities of the company or any of its subsidiaries, or to underwrite, subunderwrite, or guarantee subscription for any such shares or securities; and
 - (c) arrangements pursuant to which benefits are made available to employees, managers and directors or former employees, managers and directors of the company or any of its subsidiaries which do not provide special benefits for managers and directors or former managers and directors.
- (5) For the purposes of this article, references to proposed decisions and decisionmaking processes include any managers' meeting or part of a managers' meeting.
- (6) Subject to paragraph (7), if a question arises at a meeting of managers or of a committee of managers as to the right of a manager to participate in the meeting (or part of the meeting) for quorum purposes, the question may, before the conclusion of the meeting, be referred to the chairman whose ruling in relation to any manager other than the chairman is to be final and conclusive.
- (7) If any question as to the right to participate in the meeting (or part of the meeting) should arise in respect of the chairman, the question is to be decided by a decision of the managers at that meeting, for which purpose the chairman is not to be counted as participating in the meeting (or that part of the meeting) for quorum purposes.

Art. 15. Records of decisions to be kept. The managers must ensure that the company keeps a record for at least ten years from the date of the decision recorded, of every unanimous or majority decision taken by the managers.

Art. 16. Managers' discretion to make further rules. Subject to the articles, the managers may make any rule which they think fit about how they take decisions, and about how such rules are to be recorded or communicated to managers.

Appointment of managers.

Art. 17. Methods of appointing managers.

- (1) Any person who is willing to act as a manager, and is permitted by law to do so, may be appointed to be a manager by ordinary resolution.
- (2) If two or more managers are appointed they shall together constitute a board of managers, which board shall consist of one or more managers A and one or more managers B. Managers B will have to be resident in the Grand Duchy of Luxembourg.
- (3) Managers are appointed for a fixed or indefinite term.

Art. 18. Termination of manager's appointment. A person ceases to be a manager as soon as:

- (a) that person ceases to be a manager by virtue of any provision of the Companies Act 1915 or is prohibited from being a manager by law;
- (b) a bankruptcy order is made against that person;
- (c) that person is removed by ordinary resolution, with or without cause, even before the expiration of that person's period of office;
- (d) a registered medical practitioner who is treating that person gives a written opinion to the company stating that that person has become physically or mentally incapable of acting as a manager and may remain so for more than three months;
- (e) by reason of that person's mental health, a court makes an order which wholly or partly prevents that person from personally exercising any powers or rights which that person would otherwise have; and/or
- (f) notification is received by the company from the manager that the manager is resigning from office, and such resignation has taken effect in accordance with its terms.

Art. 19. Managers' remuneration.

- (1) Managers may undertake any services for the company that the managers decide.
- (2) Managers are entitled to such remuneration as the managers determine:
 - (a) for their services to the company as managers; and
 - (b) for any other service which they undertake for the company.
- (3) Subject to the articles, a manager's remuneration may:
 - (a) take any form; and
 - (b) include any arrangements in connection with the payment of a pension, allowance or gratuity, or any death, sickness or disability benefits, to or in respect of that manager.
- (4) Unless the managers decide otherwise, managers' remuneration accrues from day to day.
- (5) Unless the managers decide otherwise, managers are not accountable to the company for any remuneration which they receive as directors, managers or other officers or employees of the company's subsidiaries or of any other body corporate in which the company is interested.

Art. 20. Managers' expenses. The company may pay any reasonable expenses which the managers properly incur in connection with their attendance at:

- (a) meetings of managers or committees of managers;
- (b) general meetings; or
- (c) separate meetings of the holders of any class of shares or of bonds of the company, or otherwise in connection with the exercise of their powers and the discharge of their responsibilities in relation to the company.

Part 3. Shares and distributions

Capital and Shares

Art. 21. Share capital and statutory reserve.

- (1) The share capital of the company is twenty thousand United States dollars (USD 20,000.00) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each.
- (2) No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.
- (3) The shares are liable to be redeemed subject to and in accordance with the Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of redemption as determined from time to time by the managers.
- (4) Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its profits to the statutory reserve (réserve légale). This requirement, however, does not apply if and so long as the statutory reserve amounts to one-tenth of the share capital.

Art. 22. Powers to issue different classes of share. Without prejudice to the rights attached to any existing share, the articles may be amended to create a new class of shares with such rights or restrictions as may be determined by special resolution. An amendment of the articles that is prejudicial to the rights attached to one or more existing shares, requires the consent of the holders of the relevant shares.

Art. 23. Company not bound by less than absolute interests. No person is to be recognised by the company as holding any share upon any trust, and except the company is not in any way to be bound by or recognise any interest in a share other than the holder's ownership of it and all the rights attaching to it.

Art. 24. Share certificates.

- (1) The company must issue each shareholder on demand, free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that shareholder holds.

- (2) Every certificate must specify:
- in respect of how many shares, of what class, it is issued;
 - the nominal value of those shares;
 - that the shares are fully paid; and
 - any distinguishing numbers assigned to them.
- (3) No certificate may be issued in respect of shares of more than one class.
- (4) If more than one person holds a share, only one certificate may be issued in respect of it.
- (5) Certificates must:
- have affixed to them the company seal (if the company has a company seal); or
 - be otherwise executed in accordance with the Companies Act 1915.

Art. 25. Replacement share certificates.

- (1) If a certificate issued in respect of a shareholder's shares is:
- damaged or defaced; or
 - said to be lost, stolen or destroyed, that shareholder is entitled to be issued with a replacement certificate in respect of the same shares.
- (2) A shareholder exercising the right to be issued with such a replacement certificate:
- may at the same time exercise the right to be issued with a single certificate or separate certificates;
 - must return the certificate which is to be replaced to the company if it is damaged or defaced; and
 - must comply with such conditions as to evidence, indemnity and the payment of a reasonable fee as the managers decide.

Art. 26. Share transfers.

- (1) Shares may be freely transferred among shareholders by means of an instrument of transfer in any usual form or any other form approved by the managers, which is executed by or on behalf of the transferor. Shares may not be transferred to non-shareholders unless the shareholders by special resolution resolved to agree thereto in advance.
- (2) No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share.
- (3) The company may retain any instrument of transfer which is registered.

Art. 27. Transmission of shares.

- (1) Shares may not be transmitted by reason of death to non-shareholders, except with the approval of shareholders representing three-quarters of the shares held by the surviving shareholders. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse. If title to a share passes to a transferee, the company may only recognise the transferee as having any title to that share.
- (2) A transferee who produces such evidence of entitlement to shares as the managers may properly require:
- may, subject to applicable law, choose either to become the holder of those shares or to have them transferred to another person; and
 - subject to applicable law, and pending any transfer of the shares to another person, has the same rights as the holder had.
- (3) But transferees do not have the right to attend or vote at a general meeting, or agree to a proposed written resolution, in respect of the shares transmitted, unless they become the holders of those shares in accordance with applicable law.

Art. 28. Exercise of transferees' rights. Transferees who wish to become the holders of shares to which they have become entitled must notify the company in writing of that wish.

Art. 29. Transferees bound by prior notices. If a notice is given to a shareholder in respect of shares and a transferee is entitled to those shares, the transferee is bound by the notice if it was given to the shareholder before the transferee's name has been entered in the register of members.

Dividends and Other distributions.

Art. 30. Procedure for declaring dividends.

- (1) The shareholders may by ordinary resolution declare dividends and the managers may decide to pay interim dividends.
- (2) A dividend must not be declared unless the managers have made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the managers.
- (3) No dividend may be declared or paid unless it is in accordance with shareholders' respective rights.

(4) The managers' may decide to pay an interim dividend (or other distribution) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

(5) Unless the shareholders' resolution to declare a dividend or managers' decision to pay an interim dividend specify a later date, it must be paid by reference to each shareholder's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Art. 31. Payment of dividends and other distributions.

(1) Where a dividend or other sum which is a distribution is payable in respect of a share, it must be paid by one or more of the following means:

(a) transfer to a bank account specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(b) sending a cheque made payable to the distribution recipient by post to the distribution recipient at the distribution recipient's registered address (if the distribution recipient is a holder of the share), or (in any other case) to an address specified by the distribution recipient either in writing or as the managers may otherwise decide;

(c) sending a cheque made payable to such person by post to such person at such address as the distribution recipient has specified either in writing or as the managers may otherwise decide; or

(d) any other means of payment as the managers agree with the distribution recipient either in writing or by such other means as the managers decide.

(2) In the articles, the "distribution recipient" means, in respect of a share in respect of which a dividend or other sum is payable:

(a) the holder of the share; or

(b) if the holder is no longer entitled to the share by reason of death, or otherwise by operation of law, the transmittee.

Art. 32. No interest on distributions. The company may not pay interest on any dividend or other sum payable in respect of a share unless otherwise provided by:

(a) the terms on which the share was issued; or

(b) the provisions of another agreement between the holder of that share and the company.

Art. 33. Unclaimed distributions.

(1) All dividends or other sums which are:

(a) payable in respect of shares; and

(b) unclaimed after having been declared or become payable, may be invested or otherwise made use of by the managers for the benefit of the company until claimed.

(2) If:

(a) five years have passed from the date on which a dividend or other sum became due for payment; and

(b) the distribution recipient has not claimed it,

the distribution recipient is no longer entitled to that dividend or other sum and it ceases to remain owing by the company.

Art. 34. Non-cash distributions.

(1) Subject to the terms of issue of the share in question, the shareholders may, by ordinary resolution on the recommendation of the managers, decide to pay all or part of a dividend or other distribution payable in respect of a share by transferring non-cash assets of equivalent value (including, without limitation, shares or other securities in any company).

(2) For the purposes of paying a non-cash distribution, the managers may make whatever arrangements they think fit, including, where any difficulty arises regarding the distribution:

(a) fixing the value of any assets; and

(b) paying cash to any distribution recipient on the basis of that value in order to adjust the rights of recipients.

Art. 35. Waiver of distributions. Distribution recipients may waive their entitlement to a dividend or other distribution payable in respect of a share by giving the company notice in writing to that effect, but if:

(a) the share has more than one holder; or

(b) more than one person is entitled to the share, whether by reason of the death of one or more joint holders, or otherwise, the notice is not effective unless it is expressed to be given, and signed, by all the holders or persons otherwise entitled to the share.

Capitalisation of profits.

Art. 36. Authority to capitalise and Appropriation of capitalised sums.

(1) Subject to the articles, the shareholders may by special resolution:

(a) resolve to capitalise any profits of the company (whether or not they are available for distribution) which are not required for paying a preferential dividend, or any sum standing to the credit of the company's share premium account or other reserve; and

(b) appropriate any sum which they so decide to capitalise (a "capitalised sum") to the persons who would have been entitled to it if it were distributed by way of dividend (the "persons entitled") and in the same proportions.

(2) Capitalised sums must be applied:

(a) on behalf of the persons entitled; and

(b) in the same proportions as a dividend would have been distributed to them.

(3) Any capitalised sum may be applied in paying up new shares of a nominal amount equal to the capitalised sum which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

(4) A capitalised sum which was appropriated from profits available for distribution may be applied in paying up new bonds of the company which are then issued credited as fully paid to the persons entitled or as they may direct.

(5) Subject to the articles the managers may:

(a) apply capitalised sums in accordance with paragraphs (3) and (4) partly in one way and partly in another;

(b) make such arrangements as they think fit to deal with shares or bonds becoming distributable in fractions under this article (including the issuing of fractional certificates or the making of cash payments); and

(c) authorise any person to enter into an agreement with the company on behalf of all the persons entitled which is binding on them in respect of the issue of shares and bonds to them under this article.

Part 4. Decision-making by shareholders.

Art. 36a. Written resolutions.

(1) The shareholders can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of shareholders does not exceed twentyfive. In such instance, each shareholder shall receive the text of the resolution in hard copy form and shall cast his vote in writing.

(2) Article 42(2) applies mutatis mutandis.

Organisation of general meetings.

Art. 36b. Notice required of general meeting.

(1) A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least fourteen (14) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

(2) A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

(3) Notice of a general meeting of a company must be sent to:

(a) every member of the company; and

(b) every manager.

(4) Notice of a general meeting of a company must state:

(a) the time, date and place of the meeting; and

(b) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

Art. 37. Attendance and Speaking at general meetings.

(1) A person is able to exercise the right to speak at a general meeting when that person is in a position to communicate to all those attending the meeting, during the meeting, any information or opinions which that person has on the business of the meeting.

(2) A person is able to exercise the right to vote at a general meeting when:

(a) that person is able to vote, during the meeting, on resolutions put to the vote at the meeting, and

(b) that person's vote can be taken into account in determining whether or not such resolutions are passed at the same time as the votes of all the other persons attending the meeting.

(3) The managers may make whatever arrangements they consider appropriate to enable those attending a general meeting to exercise their rights to speak or vote at it.

(4) In determining attendance at a general meeting, it is immaterial whether any two or more members attending it are in the same place as each other.

(5) Two or more persons who are not in the same place as each other attend a general meeting if their circumstances are such that if they have (or were to have) rights to speak and vote at that meeting, they are (or would be) able to exercise them.

Art. 38. Quorum for general meetings. No business other than the appointment of the chairman of the meeting is to be transacted at a general meeting if the persons attending it do not constitute a quorum.

Art. 39. Chairing general meetings.

(1) If the managers have appointed a chairman, the chairman shall chair general meetings if present and willing to do so.

(2) If the managers have not appointed a chairman, or if the chairman is unwilling to chair the meeting or is not present within ten minutes of the time at which a meeting was due to start:

(a) the managers present; or

(b) (if no managers are present), the meeting, must appoint a manager or shareholder to chair the meeting, and the appointment of the chairman of the meeting must be the first business of the meeting.

(3) The person chairing a meeting in accordance with this article is referred to as the chairman of the meeting.

Art. 40. Attendance and Speaking by managers and non-shareholders.

(1) Managers may attend and speak at general meetings, whether or not they are shareholders.

(2) The chairman of the meeting may permit other persons who are not:

(a) shareholders of the company; or

(b) otherwise entitled to exercise the rights of shareholders in relation to general meetings, to attend and speak at a general meeting.

Art. 41. Adjournment.

(1) If the persons attending a general meeting within half an hour of the time at which the meeting was due to start do not constitute a quorum, or if during a meeting a quorum ceases to be present, the chairman of the meeting must adjourn it.

(2) The chairman of the meeting may adjourn a general meeting at which a quorum is present if:

(a) the meeting consents to an adjournment; or

(b) it appears to the chairman of the meeting that an adjournment is necessary to protect the safety of any person attending the meeting or ensure that the business of the meeting is conducted in an orderly manner.

(3) The chairman of the meeting must adjourn a general meeting if directed to do so by the meeting.

(4) When adjourning a general meeting, the chairman of the meeting must:

(a) either specify the time and place to which it is adjourned or state that it is to continue at a time and place to be fixed by the managers; and

(b) have regard to any directions as to the time and place of any adjournment which have been given by the meeting.

(5) The company must give notice of the day on which the continuation of an adjourned meeting is to take place:

(a) to the same persons to whom notice of the company's general meetings is required to be given; and

(b) containing the same information which such notice is required to contain.

(6) No business may be transacted at an adjourned general meeting which could not properly have been transacted at the meeting if the adjournment had not taken place.

Voting at general meetings.**Art. 42. Voting: general.**

(1) A resolution put to the vote of a general meeting must be decided on a show of hands unless a poll is duly demanded in accordance with the articles.

(2) No resolution shall be validly passed unless adopted by shareholders representing more than half of the share capital. If this majority is not obtained, the shareholders are to be convened a second time, by registered letter, and the resolutions are then passed by a simple majority of votes cast, regardless of the portion of capital represented.

Art. 43. Errors and Disputes.

(1) No objection may be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting or adjourned meeting at which the vote objected to is tendered, and every vote not disallowed at the meeting is valid.

(2) Any such objection must be referred to the chairman of the meeting, whose decision is final.

Art. 44. Poll votes.

(1) A poll on a resolution may be demanded:

(a) in advance of the general meeting where it is to be put to the vote; or

(b) at a general meeting, either before a show of hands on that resolution or immediately after the result of a show of hands on that resolution is declared.

(2) A poll may be demanded by:

(a) the chairman of the meeting;

(b) the managers;

(c) two or more persons having the right to vote on the resolution; or

(d) a person or persons representing not less than one tenth of the total voting rights of all the shareholders having the right to vote on the resolution.

(3) A demand for a poll may be withdrawn if:

(a) the poll has not yet been taken; and

(b) the chairman of the meeting consents to the withdrawal.

(4) Polls must be taken immediately and in such manner as the chairman of the meeting directs.

Art. 45. Content of proxy notices.

(1) Proxies may only validly be appointed by a notice in writing (a "proxy notice") which:

(a) states the name and address of the shareholder appointing the proxy;

(b) identifies the person appointed to be that shareholder's proxy and the general meeting in relation to which that person is appointed;

(c) is signed by or on behalf of the shareholder appointing the proxy, or is authenticated in such manner as the managers may determine; and

(d) is delivered to the company in accordance with the articles and any instructions contained in the notice of the general meeting to which they relate.

(2) The company may require proxy notices to be delivered in a particular form, and may specify different forms for different purposes.

(3) Proxy notices may specify how the proxy appointed under them is to vote (or that the proxy is to abstain from voting) on one or more resolutions.

(4) Unless a proxy notice indicates otherwise, it must be treated as:

(a) allowing the person appointed under it as a proxy discretion as to how to vote on any ancillary or procedural resolutions put to the meeting; and

(b) appointing that person as a proxy in relation to any adjournment of the general meeting to which it relates as well as the meeting itself.

Art. 46. Delivery of proxy notices.

(1) A person who is entitled to attend, speak or vote (either on a show of hands or on a poll) at a general meeting remains so entitled in respect of that meeting or any adjournment of it, even though a valid proxy notice has been delivered to the company by or on behalf of that person.

(2) An appointment under a proxy notice may be revoked by delivering to the company a notice in writing given by or on behalf of the person by whom or on whose behalf the proxy notice was given.

(3) A notice revoking a proxy appointment only takes effect if it is delivered before the start of the meeting or adjourned meeting to which it relates.

(4) If a proxy notice is not executed by the person appointing the proxy, the managers may require written evidence of the authority of the person who executed it to execute it on the appointor's behalf.

Art. 47. Amendments to resolutions.

(1) An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

(a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than 48 hours before the meeting is to take place (or such later time as the chairman of the meeting may determine); and

(b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chairman of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

(2) A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

(a) the chairman of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and

(b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

(3) If the chairman of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chairman's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part 5. Administrative arrangements.

Art. 48. Means of communication to be used.

(1) Subject to the articles, anything sent or supplied by or to the company under the articles may be sent or supplied in any way in which the Companies Act 1915 provides for documents or information which are authorised or required by any provision of that Act to be sent or supplied by or to the company.

(2) Subject to the articles, any notice or document to be sent or supplied to a manager in connection with the taking of decisions by managers may also be sent or supplied by the means by which that manager has asked to be sent or supplied with such notices or documents for the time being.

(3) A manager may agree with the company that notices or documents sent to that manager in a particular way are to be deemed to have been received within a specified time of their being sent, and for the specified time to be less than 48 hours.

Art. 49. Company seal.

(1) The company seal may only be used by the authority of the managers.

(2) The managers may decide if and by what means and in what form any company seal is to be used.

(3) Unless otherwise decided by the managers, if the company has a company seal and it is affixed to a document, the document must also be signed by at least one authorised person in the presence of a witness who attests the signature.

(4) For the purposes of this article, an authorised person is:

(a) any manager of the company; or

(b) any person authorised by the managers for the purpose of signing documents to which the company seal is applied.

Art. 50. No right to inspect accounts and Other records. Except as provided by law or authorised by the managers or an ordinary resolution of the shareholders, no person is entitled to inspect any of the company's accounting or other records or documents merely by virtue of being a shareholder.

Art. 51. Provision for employees on cessation of business. The managers may decide to make provision for the benefit of persons employed or formerly employed by the company or any of its subsidiaries (other than a manager or former manager or shadow manager) in connection with the cessation or transfer to any person of the whole or part of the undertaking of the company or that subsidiary.

Managers' Indemnity and Insurance.

Art. 52. Indemnity.

(1) Subject to paragraph (2), a relevant manager of the company or an associated company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that manager in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or an associated company; and

(b) any other liability incurred by that manager as an officer of the company or an associated company.

(2) This article does not authorise any indemnity which would be prohibited or rendered void by any provision of the Companies Act 1915 or by any other provision of law.

(3) In this article:

(a) companies are associated if one is a subsidiary of the other or both are subsidiaries of the same body corporate; and

(b) a "relevant manager" means any manager or former manager of the company or an associated company.

Art. 53. Insurance.

(1) The managers may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any relevant manager in respect of any relevant loss.

(2) In this article:

(a) a "relevant manager" means any manager or former manager of the company or an associated company,

(b) a "relevant loss" means any loss or liability which has been or may be incurred by a relevant manager in connection with that manager's duties or powers in relation to the company, any associated company or any pension fund or employees' share scheme of the company or associated company; and

(c) companies are associated if one is a subsidiary of the other or both are subsidiaries of the same body corporate.

Finally, the person appearing declared:

A. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand eleven.

B. Twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States dollar (USD 1.00) each, numbered 1 through 20,000, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts. Payment in a foreign currency was permitted. An amount of twenty thousand United States dollars (USD 20,000.00) is at the company's disposal and evidence thereof was given to the undersigned notary.

C. The Incorporator, acting as sole shareholder of the company, hereby adopts the following resolutions:

1. The first manager A of the company is: Ivo Hemelraad, born in Utrecht (Netherlands) on the twelfth day of October nineteen hundred sixty-one, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. The first manager B of the company is: Wim José August Rits, born in Merksem (Belgium) on the fourteenth day of June nineteen hundred seventy, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. The registered office of the company is located at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand six hundred euros.

Translation

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

End

In witness whereof, this deed was passed in Luxembourg on the date first above stated. After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le dix-sept février a comparu par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Maître Herald Aldo Schuurman, avocat au barreau de Rotterdam, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au cabinet Loyens & Loeff, 18-20, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant dûment autorisé de:

Fincere Capital Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, constituée aujourd'hui par moi, notaire soussigné (le «Fondateur»).

Le comparant est connue personnellement de moi, notaire soussigné. La procuration au comparant est paraphée ne varietur par le comparant et moi, notaire, et est annexée aux présentes.

Le comparant a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Il est constitué par les présentes par le Fondateur une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts comme suit:

STATUTS

Partie 1^{ère} . Interprétation et Forme juridique.

Art. 1^{er} . Interprétation et Définition des termes.

(1) Dans les présents statuts, sauf si le contexte en exige autrement:

«associé» désigne une personne qui est détenteur d'une part sociale;

«capital distribuable» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice concerné plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins mes pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'article 21(4);

«destinataire de la distribution» a la signification qui lui est attribuée à l'article 31;

«faillite» comprend les procédures décrites dans les annexes au Règlement (CE) n° 1346/2000 du Conseil du 29 mai 2000 relatif aux procédures d'insolvabilité;

«filiale» signifie une filiale selon la signification qui lui est donnée dans la Loi de 1915 sur les sociétés avec ou sans personnalité juridique;

«gérant» désigne un gérant de la société, et comprend toute personne remplissant les fonctions de gérant, quel que soit son titre;

«gérant A» désigne un gérant nommées en cette qualité par l'assemblée générale;

«gérant B» désigne un gérant nommées en cette qualité par l'assemblée générale;

«instrument» désigne un document sous forme papier;

«intégralement libérée», en ce qui concerne une part sociale, signifie que la valeur nominale et la prime à payer à la société au titre de cette part sociale ont été versées à la société;

«Loi de 1915 sur les sociétés» signifie la Loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée;

«participer», en ce qui concerne une réunion des gérants, a le sens qui lui est attribué à l'article 10;

«parts sociales» signifie les parts sociales (shares) dans la société;

«payé» s'entend des sommes versées ou portées au crédit en tant que sommes versées;

«président» a la signification qui lui est attribuée à l'article 12;

«président de l'assemblée» a la signification qui lui est attribuée à l'article 39;

«procuration» a le sens qui lui est attribué à l'article 45;

«résolution ordinaire» désigne une résolution des associés de la société adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social ou par une majorité simple des votes exprimés, selon le cas, sous réserve de et conformément à l'article 36a ou 42(2);

«résolution spéciale» désigne une résolution des associés de la société qui est adoptée par une majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social;

«statuts» désigne les statuts de la société; et

«successeur» désigne une personne qui a droit à une part sociale en raison du décès d'un associé ou de toute autre façon par application de la loi.

(2) Sauf si le contexte en exige autrement, d'autres mots ou expressions contenues dans les statuts ont la même signification que dans le Loi de 1915 sur les sociétés en vigueur à la date à laquelle les statuts deviennent contraignants.

(3) L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité de ses dispositions restantes.

Art. 2. Dénomination sociale, Forme juridique, etc.

(1) Le nom de la société est Fincere Capital Investments S.à r.l.

(2) La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés et est constituée pour une durée illimitée. La responsabilité des associés est limitée au montant impayé, le cas échéant, des parts sociales détenues par eux.

(3) Le siège social de la société est situé dans la ville de Luxembourg.

(4) Les objets de la société sont la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion y relatifs.

La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

(5) L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

Partie 2. Gérants Pouvoirs et Obligations des gérants

Art. 3. Pouvoir général des gérants et Pouvoir d'engager la société.

(1) Sous réserve des statuts, les gérants sont responsables de la gestion des affaires de la société, aux fins de laquelle ils peuvent exercer tous les pouvoirs de la société.

(2) Un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent la société envers les tiers.

Art. 4. Pouvoir de réserve des associés.

(1) Les associés peuvent, par résolution spéciale, enjoindre aux gérants d'entreprendre, ou de s'abstenir d'entreprendre, une action déterminée.

(2) Aucune résolution spéciale n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution.

Art. 5. Pouvoirs de délégation des gérants.

(1) Sous réserve des statuts, les gérants peuvent déléguer les pouvoirs qui leur sont conférés en vertu des statuts:

- (a) à toute personne ou comité;
- (b) par tous moyens (y compris par procuration);
- (c) dans les limites de ceux-ci;
- (d) en ce qui concerne les questions ou territoires; et
- (e) selon les modalités et conditions, qu'ils jugent appropriés.

(2) Si les gérants le spécifient, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs des gérants par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

(3) Les gérants peuvent révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les modalités et conditions.

Art. 6. Comités.

(1) Les comités auxquels les gérants délèguent tout ou partie de leurs pouvoirs doivent respecter des procédures conformes, dans la mesure où elles sont applicables, aux dispositions des statuts qui régissent la prise de décisions par les gérants.

(2) Les gérants peuvent édicter des règles de procédure pour tout ou chaque comité, qui prévalent sur les règles découlant des statuts, en cas d'incompatibilité entre elles.

Prise de décisions par les gérants.

Art. 7. Prise de décision collective par les gérants.

(1) La règle générale de prise de décision par les gérants est que toute décision des gérants doit être soit une décision adoptée par la majorité lors d'une réunion, soit une décision prise conformément à l'article 8.

(2) Si la société n'a qu'un seul gérant, la règle générale ne s'applique pas, et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des statuts relatives à la prise de décision par les gérants.

Art. 8. Les décisions à l'unanimité.

(1) Une décision des gérants est adoptée conformément au présent article lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question.

(2) Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

Art. 9. Convocation aux réunions des gérants.

(1) Tout gérant peut convoquer une réunion des gérants en en avisant les autres gérants.

(2) Tout avis de convocation à la réunion des gérants doit indiquer:

(a) la date et l'heure proposées;

(b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que les gérants participant à la réunion ne se trouveront pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

(3) L'avis de convocation à la réunion des gérants doit être donné à chaque gérant, sans être nécessairement écrit.

(4) L'avis de convocation à une réunion des gérants peut ne pas être donné aux gérants qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion, ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

Art. 10. Participation aux réunions des gérants.

(1) Sous réserve des statuts, les gérants participent à une réunion des gérants, ou à une partie d'une réunion des gérants, lorsque:

(a) la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux statuts; et

(b) chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion.

(2) L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion des gérants, à condition que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

Art. 11. Quorum exigé pour les réunions des gérants.

(1) Lors d'une réunion des gérants, si le quorum n'est pas atteint, aucune proposition ne peut être votée, à l'exception d'une proposition de convocation d'une autre réunion.

(2) Le quorum pour une réunion des gérants peut être fixé au cas par cas par une décision des gérants, mais il ne peut pas être inférieur à un gérant A et un gérant B.

(3) Sauf en cas de gérant unique, si le nombre total de gérants alors en fonction est inférieur au quorum requis, les gérants ne doivent adopter aucune décision autre qu'une décision de convocation d'une assemblée générale afin de permettre aux associés de désigner des gérants supplémentaires.

Art. 12. Présidence des réunions des gérants.

(1) Les gérants peuvent nommer un gérant pour présider leurs réunions.

(2) La personne ainsi désignée à ce moment est dénommée président.

(3) Les gérants peuvent révoquer le président à tout moment.

(4) Si le président n'est pas présent à une réunion des gérants dans les dix minutes suivant l'heure à laquelle elle devait commencer, les gérants y participant doivent nommer l'un des leurs pour la présider.

Art. 13. Voix prépondérante.

(1) En cas d'égalité des votes pour ou contre une proposition, le président ou tout autre gérant présidant la réunion a voix prépondérante.

(2) Néanmoins, ceci ne s'applique pas si, conformément aux statuts, le président ou tout autre gérant n'est pas considéré comme participant au processus de décision pour le quorum.

Art. 14. Conflit d'intérêt.

(1) Si une proposition de décision des associés concerne une proposition de transaction ou une transaction encours avec la société dans laquelle un gérant a un intérêt, ce gérant ne doit pas être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum.

(2) Néanmoins, si le paragraphe (3) s'applique, un gérant qui a un intérêt dans une proposition de transaction ou une transaction en cours doit être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum.

(3) Ce paragraphe s'applique lorsque:

(a) par résolution ordinaire, les associés renoncent à la disposition des articles qui, autrement, empêcherait un gérant d'être compté comme participant au processus de décision aux fins du quorum;

(b) il est peu probable que l'intérêt du gérant n'engendre un conflit d'intérêt;

(c) le conflit d'intérêt du gérant est né d'une cause permise.

(4) Pour cet article, les cause permises sont les suivantes:

(a) une garantie donnée ou qui sera donnée par ou à un gérant concernant une obligation apportée par ou pour le compte de la société ou une de ses filiales;

(b) une souscription ou une promesse de souscription pour les parts sociales ou autre titres de la société ou de ses filiales, souscrire, garantir la souscription de ces parts sociales ou titres; et

(c) les arrangements selon lesquels, des bénéfices sont mis à disposition des employés, des gérants et directeurs ou anciens employés, gérants et directeurs de la société ou de ses filiales qui ne.

(5) Aux fins de cet article, les références aux propositions de décisions et processus de prise de décision comprennent toute réunion des gérant ou partie de réunion des gérants.

(6) Sous réserve du paragraphe (7), si une question se pose lors d'une réunion des gérants ou d'un comité des gérants concernant le droit d'un gérant de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) aux fins du quorum, la question peut, avant la clôture de la réunion, être soumise au président dont l'appréciation quant à tout gérant autre que le président, est définitive et sans appel.

(7) Si une question concernant le droit de participer à la réunion (ou à une partie de la réunion) devait se poser à l'égard du président, la question sera tranchée par une décision des gérants lors de cette réunion, aux fins de laquelle le président ne devra pas être considéré comme participant à la réunion (ou à une partie de la réunion) aux fins du quorum.

Art. 15. Conservation des procès-verbaux des décisions. Les gérants doivent s'assurer que la société conserve la trace écrite, pendant au moins 10 ans à compter de la date de la décision consignée, de toute décision adoptée à l'unanimité ou à la majorité par les gérants.

Art. 16. Pouvoir discrétionnaire des gérants de fixer des règles supplémentaires. Sous réserve des statuts, les gérants peuvent fixer toute règle qu'ils jugent appropriée sur la façon de prendre des décisions, et sur la façon dont ces règles doivent être consignées ou communiquées aux gérants.

Nomination des gérants.**Art. 17. Méthodes de nomination des gérants.**

(1) Toute personne souhaitant agir en tant que gérant, et autorisée par la loi à le faire, peut être nommée au poste de gérant par résolution ordinaire.

(2) Si deux ou plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance, lequel est composé d'un ou plusieurs gérants A et un ou plusieurs gérants B.

(3) Les gérants sont nommés pour une durée limitée ou illimitée.

Art. 18. Fin du mandat d'un gérant. Une personne cesse d'être gérant dès que:

(a) cette personne cesse d'être gérant en vertu d'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés ou fait l'objet d'une interdiction légale d'être gérant;

(b) une ordonnance de faillite personnelle a été rendue contre cette personne;

(c) cette personne est révoquée par résolution ordinaire, avec ou sans raison, même avant la fin de son mandat;

(d) un médecin agréé soignant cette personne fait part à la société de son opinion de manière écrite indiquant que cette personne est physiquement ou mentalement incapable d'agir en qualité de gérant et peut demeurer ainsi pour plus de trois mois;

(e) en raison de la santé mentale de cette personne, un tribunal l'a privée de l'exercice de partiel ou complet de ses pouvoirs ou droits dont elle bénéficie normalement; et/ou

(f) la société a reçu une notification du gérant, selon laquelle ce dernier démissionne de ses fonctions, et que cette démission a pris effet conformément à aux dispositions de cet avis.

Art. 19. Rémunération des gérants.

(1) Les gérants peuvent fournir à la société tous les services décidés par les gérants.

(2) Les gérants ont droit à la rémunération fixée par les gérants:

- (a) pour leurs services fournis à la société en tant que gérants; et
- (b) pour tout autre service qu'ils fournissent à la société.
- (3) Sous réserve des statuts, la rémunération d'un gérant peut:
 - (a) prendre toute forme; et
 - (b) comprendre tout arrangement en relation avec le paiement d'une retraite, indemnité ou indemnité de fin de carrière, tout assurance vie, maladie ou invalidité, à ou à l'égard de ce gérant.
- (4) Sauf décision contraire des gérants, la rémunération des gérants est acquise au jour le jour.
- (5) Sauf décision contraire des gérants, les gérants ne sont pas responsables envers la société des rémunérations qu'ils perçoivent en tant que directeurs, gérants ou autres agents ou employés de la société, ou de toute autre personne morale dans laquelle la société détient des intérêts.

Art. 20. Dépenses des gérants. La société peut rembourser toute dépense raisonnable que les gérants ont engagé à juste titre en raison de leur participation à:

- (a) des réunions des gérants ou des comités des gérants;
- (b) des assemblées générales; ou
- (c) des réunions distinctes des détenteurs de toute catégorie de parts sociales ou d'obligations de la société ou, autrement en relation avec l'exercice de leurs pouvoirs et l'exonération de leurs responsabilités par rapport à la société.

Partie 3. Parts sociales et Distributions.

Art. 21. Capital social et Réserve légale.

- (1) Le capital social de la société est fixé à vingt mille cents dollars des Etats-Unis (20.000,00 USD), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1,00 USD) chacune.
- (2) Aucune part sociale ne sera émise pour moins du montant total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.
- (3) Les parts sociales sont passible d'être rachetée sous réserve de et en conformité avec la Loi de 1915 sur les Société et les termes, conditions et sorte de rachat tels que décidé de temps à autre par les gérants.
- (4) A chaque exercice fiscal, la société doit transférer un montant égal à cinq pour cent (5%) de des bénéfices à la réserve légale. Cette obligation ne s'applique pas si et tant que la réserve légale s'élève à dix pour cent du capital social.

Art. 22. Pouvoirs d'émettre différentes catégories de parts sociales. Sans préjudice des droits attachés à toute part sociale existante, les statuts peuvent être modifiés pour émettre d'autres catégories de parts sociales assorties de droits ou de restrictions qui peuvent être déterminées par résolution spéciale. Une modification des statuts qui serait préjudiciable aux droits liés à une ou plusieurs parts sociales, requière le consentement des détenteurs des parts sociales concernées

Art. 23. Absence de caractère contraignant, pour la société, des intérêts non absolus. Nul ne peut être reconnu par la société comme détenant une quelconque part sociale dans une fiducie, la société ne doit en aucune façon être liée par, ou reconnaître tout intérêt sur, une part sociale autre que la propriété absolue du détenteur de celle-ci et tous les droits qui s'y attachent.

Art. 24. Certificats de parts sociales.

- (1) Sur demande et sans frais, la société doit délivrer à chaque associé un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.
- (2) Chaque certificat doit préciser:
 - (a) le nombre de parts sociales pour lequel il est délivré, et leur catégorie;
 - (b) la valeur nominale de ces parts sociales;
 - (c) l'entière libération de ces parts sociales; et
 - (d) tout numéro distinctif qui leur est attribué.
- (3) Aucun certificat ne sera délivré pour des actions de plusieurs catégories.
- (4) Si plusieurs personnes détiennent une part sociale, un seul certificat ne sera délivré pour celle-ci.
- (5) Les certificats doivent:
 - (a) comporter le cachet de la société (si elle dispose d'un cachet); ou
 - (b) être exécutés conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés.

Art. 25. Remplacement des certificats de parts sociales.

- (1) Si un certificat émis au titre des parts sociales d'un associé est:
 - (a) endommagé ou rendu illisible; ou
 - (b) déclaré perdu, volé ou détruit, cet associé est en droit de se faire délivrer un certificat de remplacement pour ces mêmes parts sociales.
- (2) Un associé exerçant son droit de se faire délivrer ce certificat de remplacement:

- (a) peut exercer en même temps le droit de se voir émettre un seul certificat ou des certificats distincts;
- (b) doit renvoyer à la société le certificat à remplacer s'il est endommagé ou rendu illisible; et
- (c) doit se conformer aux conditions en matière de preuve, d'indemnité, et de paiement de frais abordables fixés par les gérants.

Art. 26. Transferts de parts sociales.

(1) Les parts sociales sont librement transférables entre les associés au moyen d'un instrument de transfert, sous la forme habituelle ou sous toute autre forme approuvée par les gérants, qui est exécuté par ou au nom du cédant. Les parts sociales ne peuvent être transférées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par résolution spéciale.

(2) Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de transfert ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale.

(3) La société peut retenir tout instrument de transfert qui est enregistré.

Art. 27. Transmission des parts sociales.

(1) Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois quarts des parts sociales détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour le transfert des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant. Si le titre de propriété d'une part sociale est transmis à un successeur, la société ne peut que reconnaître le successeur comme détenteur du titre de propriété de cette action.

(2) Un successeur qui produit la preuve d'un droit sur des parts sociales que les gérants peuvent à juste titre exiger:

(a) peut, sous réserve du droit applicable, choisir soit de devenir détenteur de ces parts sociales, soit de les transférer à une autre personne; et

(b) sous réserve des statuts et du droit applicable, et en attendant le transfert des parts sociales à une autre personne, a les mêmes droits que ceux dont disposait le détenteur.

(3) Néanmoins, les successeurs n'ont pas le droit d'assister ou de voter à une assemblée générale, ou d'accepter une proposition de résolution écrite, au titre de parts sociales transmises, à moins de devenir les détenteurs de ces parts sociales conformément au droit applicable.

Art. 28. Exercice des droits des successeurs. Les successeurs qui souhaitent devenir détenteurs des parts sociales sur lesquelles ils détiennent des droits doivent en aviser la société par écrit.

Art. 29. Successeurs liés par notifications préalables. Si une notification est donnée à un associé concernant des parts sociales et qu'un successeur a droit à ces parts sociales, le successeur est lié par la notification si celui-ci a été donné à l'associé antérieurement à l'inscription du nom du successeur dans le registre des associés.

Dividendes et Autres contributions.

Art. 30. Procédure de déclaration de dividendes.

(1) Les associés peuvent, par résolution ordinaire, déclarer des dividendes et les gérants peuvent décider de payer des dividendes intérimaires.

(2) Un dividende ne doit pas être déclaré à moins que les gérants n'aient formulé une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par les gérants.

(3) Aucun dividende ne peut être déclaré ou payé s'il n'est pas conforme aux droits respectifs des associés.

(4) Les gérants peuvent décider de payer un dividende intérimaire (ou tout autre distribution) à partir du capital distribuable selon les comptes intérimaires préparés à cette occasion et au vu des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intérimaires.

(5) Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende ou la décision des gérants de payer un dividende intérimaire ne spécifie une date ultérieure, le dividende doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le verser.

Art. 31. Paiement des dividendes et Autres distributions.

(1) Lorsqu'un dividende ou toute autre somme consistant en une distribution, est payable à l'égard d'une part sociale, il doit être payé par un ou plusieurs des moyens suivants:

(a) transfert vers un compte bancaire indiqué par le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(b) envoi d'un chèque libellé au nom du bénéficiaire de la distribution, par les services postaux, à l'adresse enregistrée du bénéficiaire de la distribution (si le bénéficiaire de la distribution est un titulaire de la part sociale), ou (dans tous les autres cas) à une adresse spécifiée par le bénéficiaire de la distribution soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants;

(c) l'envoi d'un chèque libellé au nom de la personne, par les services postaux, à la personne et à l'adresse spécifiées par bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit de la façon qui pourra être décidée par les gérants; ou

(d) tout autre moyen de paiement dont les gérants conviennent avec le bénéficiaire de la distribution, soit par écrit, soit par tout autre moyen dont les gérants décideront.

(2) Dans les statuts, le «bénéficiaire de la distribution» désigne, pour toute part sociale pour laquelle un dividende ou toute autre la somme est due:

(a) le détenteur de la part sociale; ou

(b) si le détenteur n'a plus de droit sur la part sociale pour cause de décès, ou pour tout autre cause prévue par la loi, le successeur.

Art. 32. Absence d'intérêt sur les distributions. La société peut ne pas payer d'intérêts sur tout dividende ou toute autre somme payable au titre d'une part sociale, sauf disposition contraire prévue par:

(a) les conditions selon lesquelles la part sociale a été émise; ou

(b) les dispositions de tout autre accord intervenu entre le détenteur de cette part sociale et la société.

Art. 33. Distributions non réclamées.

(1) Tous les dividendes ou autres sommes qui sont:

(a) payables au titre des parts sociales; et

(b) non réclamés après avoir été déclarés ou être devenus exigibles, peuvent être investis ou mis à profit de toute autre façon par les gérants de la société pour le bénéfice de la société, jusqu'à leur revendication.

(2) Si:

(a) cinq années se sont écoulées depuis la date à laquelle un dividende ou toute autre somme est devenue exigible; et

(b) le bénéficiaire de distribution ne l'a pas revendiqué, le bénéficiaire de la distribution n'a plus droit à ce dividende ou à toute autre somme et ceux-ci cessent d'être dus par la société.

Art. 34. Distributions en nature.

(1) Sous réserve des conditions de délivrance de la part sociale en question, les associés peuvent, par résolution ordinaire, sur recommandation des gérants, décider de payer tout ou partie d'un dividende ou toute autre distribution payable au titre d'une part sociale, en transférant des actifs en nature d'une valeur équivalente (y compris, sans limite, des parts sociales ou autres valeurs mobilières dans toute société).

(2) Aux fins du paiement d'une distribution en nature, les gérants peuvent prendre les dispositions qu'ils jugent appropriées, notamment, en cas de difficulté concernant la distribution:

(a) fixer la valeur des actifs; et

(b) payer en numéraire tout bénéficiaire de la distribution, sur la base de cette valeur, afin d'ajuster les droits des bénéficiaires.

Art. 35. Renonciation aux distributions. Les bénéficiaires de la distribution peuvent renoncer à leur droit à un dividende ou à toute autre distribution payable au titre d'une part sociale, en avisant la société par écrit à cet effet, mais si:

(a) la part sociale a plus d'un détenteur; ou

(b) plusieurs personnes détiennent un droit sur la part sociale, soit en raison du décès d'un ou plusieurs détenteurs conjoints, ou pour une autre raison, l'avis ne produit ses effets que s'il est émis afin d'être donné, et signé, par tous les titulaires ou les personnes qui détiennent par ailleurs un droit sur la part sociale.

Capitalisation des bénéfices.

Art. 36. Pouvoir de capitalisation et Affectation des sommes capitalisées.

(1) Sous réserve des statuts, les associés peuvent par résolution spéciale:

(a) décider de capitaliser tous bénéfices de la société (qu'ils soient ou non disponibles pour la distribution) qui ne sont pas nécessaires pour payer un dividende préférentiel, ou toute somme portée au crédit du compte de prime d'émission de la société ou de toute autre réserve; et

(b) affecter toute somme qu'ils ont ainsi décidé de capitaliser (une «somme capitalisée») aux personnes qui y auraient eu droit si elle avait été distribuée par le biais de dividendes (les «ayants droit») et dans les mêmes proportions.

(2) Les sommes capitalisées doivent être affectées:

(a) pour le compte des ayants droit; et

(b) dans les mêmes proportions que pour une distribution de dividende.

(3) Toute somme capitalisée peut être affectée au paiement de nouvelles parts sociales d'un montant nominal égal à la somme capitalisée, qui sont ensuite émises et créditées comme entièrement payées aux ayants droit ou comme celles-ci pourraient le prescrire.

(4) Une somme capitalisée provenant des bénéfices disponibles pour distribution peut être utilisée au paiement de nouvelles obligations de la société qui sont ensuite émises et créditées comme entièrement payées aux ayants droit ou comme celles-ci pourraient le prescrire.

(5) Sous réserve des statuts, les gérants peuvent:

(a) utiliser les sommes capitalisées conformément aux paragraphes (3) et (4) partiellement d'une manière et d'une autre;

(b) prendre les dispositions qu'ils jugeront appropriées afin de traiter les parts sociales ou les obligations devenues distribuables par fractions en vertu du présent article (y compris la délivrance des certificats fractionnés ou la réalisation des paiements en numéraire); et

(c) autoriser toute personne à conclure un accord avec la société au nom de tous les ayants droit, qui s'impose à eux au titre de l'émission des parts sociales et obligations qui leur a été faite en application du présent article.

Partie 4. Prise de décision par les associés.

Art. 36a. Résolutions écrites.

(1) Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution par écrit et exprimera son vote par écrit.

(2) L'article 42(2) s'applique mutatis mutandis.

Organisation des assemblées générales.

Art. 36b. Notification requises pour les assemblées générales.

(1) Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins quatorze (14) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

(2) Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les membres y consentent.

(3) Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

(a) tous les membres de la société; et

(b) tous les gérants.

(4) Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

(a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée; et

(b) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

Art. 37. Participation et Intervention lors des assemblées générales.

(1) Une personne peut exercer le droit de s'exprimer lors d'une assemblée générale lorsque cette personne est en mesure de communiquer à tous les participants à la réunion, au cours de la réunion, toutes les informations ou opinions que cette personne a sur l'ordre du jour de la réunion.

(2) Une personne est en mesure d'exercer le droit de voter à une assemblée générale lorsque:

(a) cette personne est en mesure de voter, au cours de l'assemblée, sur les résolutions mises au vote lors de l'assemblée; et

(b) le vote de cette personne peut être pris en compte pour déterminer si ces résolutions sont ou non adoptées en même temps que les votes de toutes les autres personnes participant à l'assemblée.

(3) Les gérants peuvent prendre toutes les dispositions qu'ils jugent appropriées pour permettre à ceux qui participent à une assemblée générale d'exercer leurs droits de s'exprimer ou de voter lors de celle-ci.

(4) Pour déterminer les présences à une assemblée générale, le fait que deux ou plusieurs participants se trouvent ou non l'un et l'autre au même endroit n'est pas déterminant.

(5) Deux ou plusieurs personnes qui ne se trouvent pas au même endroit assistent à une assemblée générale lorsque les circonstances leur permettent (ou leur permettraient) d'exercer leurs droits de s'exprimer et de voter lors de cette assemblée, elles peuvent (ou pourraient) exercer lesdits droits.

Art. 38. Quorum requis pour les assemblées générales. Aucune question autre que la désignation du président de l'assemblée ne doit être traitée en assemblée générale si les personnes y assistant ne constituent pas le quorum.

Art. 39. Présidence de l'assemblée générale.

(1) Si les gérants ont désigné un président, celui-ci doit présider les assemblées générales s'il est présent et disposé à le faire.

(2) Si les gérants n'ont pas désigné de président, ou si le président n'est pas disposé à présider l'assemblée ou n'est pas présent dans les dix minutes suivant l'heure à laquelle une réunion aurait dû débiter:

(a) les gérants présents; ou

(b) (si aucun gérant n'est présent), l'assemblée, doit désigner un gérant ou un associé pour présider la réunion, et la désignation du président de l'assemblée doit être le premier point à l'ordre du jour de l'assemblée.

(3) La personne qui préside une assemblée conformément au présent article est dénommée le président de l'assemblée.

Art. 40. Participation et Intervention des gérants et des non-associés.

(1) Les gérants peuvent assister et intervenir à des assemblées générales, qu'ils soient ou non associés.

- (2) Le président de l'assemblée peut autoriser d'autres personnes qui ne sont pas:
- (a) associés de la société; ou
 - (b) habilités à un autre titre à exercer les droits des associés lors des assemblées générales, à assister et à intervenir à une assemblée générale.

Art. 41. Ajournement.

- (1) Si les personnes qui assistent à une assemblée générale ne constituent pas un quorum dans la demi-heure suivant l'heure à laquelle la réunion devait commencer, ou si, au cours d'une assemblée, le quorum cesse d'être atteint, le président de l'assemblée doit l'ajourner.
- (2) Le président de la réunion peut ajourner une assemblée générale pour laquelle le quorum est atteint si:
- (a) l'assemblée autorise un ajournement; ou
 - (b) il semble au président de l'assemblée qu'un ajournement est nécessaire afin de protéger la sécurité de toute personne participant à l'assemblée, ou de s'assurer que l'ordre du jour de l'assemblée se déroule de manière ordonnée.
- (3) Le président de l'assemblée doit ajourner une assemblée générale si cela lui a été enjoint par l'assemblée.
- (4) Lors de l'ajournement d'une assemblée générale, le président de l'assemblée doit:
- (a) soit spécifier l'heure et le lieu auxquels elle est renvoyée, soit indiquer qu'elle se poursuivra à l'heure et au lieu qui seront fixés par les gérants; et
 - (b) tenir compte des directives relatives au moment et au lieu de tout renvoi qui ont été données par l'assemblée.
- (5) La société doit informer du jour auquel se tiendra la suite de l'assemblée générale ajournée:
- (a) les mêmes personnes que celles auxquelles tout avis relatif aux assemblées générales de la société doit être donné; et
 - (b) au moyen d'un avis comportant les mêmes informations que celle que ledit avis doit comporter.
- (6) Aucun point de l'ordre du jour ne peut être traité lors d'une assemblée générale ajournée, qui n'aurait pas pu être dûment traité lors de l'assemblée si l'ajournement n'avait pas eu lieu.

Vote en assemblée générale.

Art. 42. Dispositions générales relatives au vote.

- (1) Une résolution soumise au vote d'une assemblée générale doit être décidée à main levée sauf si un scrutin est réclamé en bonne et due forme conformément aux statuts.
- (2) Une résolution ne sera valablement adoptée que si elle est adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte, les associés seront convoqués une seconde fois, par lettre recommandée, et les résolutions seront alors adoptées à la majorité simple des votes exprimés, sans distinction de la proportion du capital social représenté.

Art. 43. Erreurs et contestations.

- (1) Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée ou l'assemblée ajournée à laquelle le vote contesté est présenté, et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de l'assemblée est valable.
- (2) Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

Art. 44. Votes par scrutin.

- (1) Un vote par scrutin sur une résolution peut être exigé:
- (a) par anticipation de l'assemblée générale à laquelle elle doit être soumise au vote; ou
 - (b) à une assemblée générale, soit avant un vote à main levée sur cette résolution soit immédiatement après que le résultat d'un vote à main levée sur cette résolution est déclaré.
- (2) Un vote par scrutin peut être demandé par:
- (a) le président de l'assemblée;
 - (b) les gérants;
 - (c) deux ou plusieurs personnes ayant le droit de voter sur la résolution; ou
 - (d) une ou plusieurs personnes représentant au moins un dixième des droits de vote de tous les associés ayant le droit de voter sur la résolution.
- (3) Une demande de vote par scrutin peut être retirée si:
- (a) le vote n'a pas encore été effectué; et
 - (b) le président de l'assemblée autorise le retrait.
- (4) Il doit être procédé aux votes immédiatement et de la manière indiquée par le président de l'assemblée.

Art. 45. Contenu des procurations.

- (1) Les mandataires ne peuvent valablement être désignés que par un document écrit (une «procuration») qui:

- (a) comporte le nom et l'adresse de l'associé désignant un mandataire;
 - (b) identifie la personne désignée pour être mandataire de l'associé et l'assemblée générale pour laquelle cette personne est désignée;
 - (c) est signé par ou au nom de l'associé désignant le mandataire, ou est authentifié de la manière que les gérants pourront déterminer; et
 - (d) est délivrée à la société conformément aux statuts et à toutes les instructions contenues dans l'avis de convocation de l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.
- (2) La société peut exiger qu'une procuration soit délivrée sous une forme particulière, et peut préciser différentes formes à des fins différentes.
- (3) Les procurations peuvent spécifier la façon dont le mandataire désigné en vertu de celles-ci doit voter (ou que le mandataire doit s'abstenir de voter) sur une ou plusieurs résolutions.
- (4) Sauf disposition contraire d'une procuration, celle-ci doit être traitée comme:
- (a) accordant à la personne nommée en vertu de celle-ci en tant que mandataire, un pouvoir discrétionnaire sur la façon de voter sur toute résolution auxiliaire ou de procédure soumise à l'assemblée; et
 - (b) désignant cette personne en tant que mandataire en relation avec tout ajournement de l'assemblée générale à laquelle elle se rapporte ainsi que l'assemblée elle-même.

Art. 46. Délivrance des procurations.

- (1) Une personne qui a le droit d'assister, de prendre la parole ou de voter (soit lors d'un vote à main levée soit lors d'un scrutin) à une assemblée générale, conserve ce droit en ce qui concerne cette assemblée ou le renvoi de celle-ci, même si une procuration valable a été délivrée à la société par ou au nom de cette personne.
- (2) Une désignation en vertu d'une procuration peut être révoquée en remettant à la société un avis écrit donné par ou au nom de la personne par qui ou au nom de qui la procuration a été donnée.
- (3) Un avis de révocation d'une désignation par procuration ne prend effet que s'il est délivré avant le début de l'assemblée ou de l'assemblée ajournée à laquelle il se rapporte.
- (4) Si la procuration n'est pas exécutée par la personne nommant le mandataire, les gérants peuvent exiger une preuve écrite de l'autorité de la personne qui l'a exécutée pour l'exécuter au nom du mandant.

Art. 47. Modifications des résolutions.

- (1) Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:
- (a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins 48 heures avant que l'assemblée ait lieu (ou avant une date ultérieure que le président de l'assemblée peut déterminer); et
 - (b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification substantielle de la portée de la résolution.
- (2) Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:
- (a) le président de la réunion propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et
 - (b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou matérielle dans la résolution.
- (3) Si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Partie 5. Dispositions administratives.

Art. 48. Moyens de communication à utiliser.

- (1) Sous réserve des statuts, tout objet envoyé ou délivré par ou à la société, en vertu des statuts peut être envoyé ou livré de la façon requise par la Loi de 1915 sur les sociétés pour les documents ou les informations dont l'envoi ou la délivrance par ou à la société, est autorisé ou requis par toute disposition de cette loi.
- (2) Sous réserve des statuts, tout avis ou document devant être envoyé ou délivré à un gérant en relation avec la prise de décisions par les gérants, peut également être envoyé ou délivré par le moyen demandé par ce gérant pour l'envoi et la délivrance de ces avis ou documents à ce moment.
- (3) Un gérant peut convenir avec la société que les avis ou les documents envoyés à ce gérant de façon particulière doivent être réputés avoir été reçus dans un délai déterminé à compter de leur envoi, ce délai ne pouvant être inférieur à 48 heures.

Art. 49. Cachets de la société.

- (1) Le cachet de la société ne peut être utilisé que sous l'autorité des gérants.

(2) Les gérants peuvent décider par quels moyens et sous quelle forme tout cachet de la société doit être utilisé.

(3) Sauf décision contraire des gérants, si la société dispose d'un cachet de la société et qu'il est apposé sur un document, le document doit également être signé par au moins une personne autorisée en la présence d'un témoin qui en atteste la signature.

(4) Aux fins du présent article, une personne autorisée est:

(a) tout gérant de la société; ou

(b) toute personne autorisée par les gérants à signer les documents sur lesquels le cachet de la société est appliqué.

Art. 50. Absence de droit d'inspection des comptes ou autre document. Sauf dans les cas permis par la loi ou par autorisation des gérants ou résolution ordinaire des associés, personne n'a le droit d'examiner les documents comptables ou autres simplement du fait d'être un associé.

Art. 51. Provisions pour les salariés en cessation d'activité. Les gérants peuvent décider de constituer des provisions en faveur de personnes salariées ou précédemment salariées par la société ou l'une de ses filiales (autres qu'un gérant ou ancien gérant ou gérant de fait) dans le cadre de la cessation ou du transfert à toute personne de tout ou partie de l'entreprise constituant la société ou cette filiale.

Indemnisation et Assurance des gérants.

Art. 52. Indemnisation.

(1) Sous réserve du paragraphe (2), un gérant concerné de la société ou d'une société liée peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par ce gérant en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société liée;

(b) toute autre responsabilité encourue par ce gérant en tant que responsable de la société ou d'une société liée.

(2) Le présent article n'autorise aucune indemnité qui serait interdite ou nulle en vertu de toute disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés ou de toute autre disposition de loi.

(3) Dans cet article:

(a) des sociétés sont liées si l'une est la filiale de l'autre ou toutes les deux sont les filiales de la même personne morale; et

(b) un «gérant concerné» signifie tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société liée.

Art. 53. Assurance.

(1) Les gérants peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout gérant concerné au titre de toute perte pertinente.

(2) Dans cet article:

(a) un «gérant concerné» signifie tout gérant ou ancien gérant de la société ou d'une société liée;

(b) une «perte pertinente» désigne toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par un gérant concerné dans le cadre des fonctions ou pouvoirs de ce gérant en relation avec la société, toute société liée ou tout fonds de pension ou régime de retraite des salariés de la société ou d'une société liée;

(c) des sociétés sont liées si l'une est la filiale de l'autre ou les deux sont des filiales de la même personne morale.

Enfin, le comparant a déclaré:

A. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille onze.

B. Vingt mille cents (20.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un dollar des Etats-Unis (1,00 USD) chacune, numérotées de 1 à 20.000, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société. Le paiement dans une devise étrangère a été autorisé. Le montant de vingt mille dollars des Etats-Unis (20.000,00 USD) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

C. Le Fondateur, agissant et tant qu'associé unique de la société, prend par les présentes les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est le premier gérant A de la société: Ivo Hemelraad, né à Utrecht (Pays-Bas) le douze octobre mille neuf cent soixante et un, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2. La personne suivante est le premier gérant B de la société: Wim José August Rits, né à Merksem (Belgique) le quatorze juin mille neuf cent soixante-dix, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

3. Le siège social de la société est établi au 15, rue Edward Steichen, L2540 Luxembourg.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille six cents euros.

102092

Traduction

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. Le comparant, agissant comme indique ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Clôture

Dont acte, passé à Luxembourg à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite au comparant, celui-ci a déclaré qu'il comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé les présentes minutes avec moi, notaire.

Signé: Schuurman, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 février 2011. Relation: EAC/2011/2504. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011087274/1161.

(110098256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2011.

Sperduto Entreprise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 34, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 87.283.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 22 juin 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation de la société à responsabilité limitée SPERDUTO ENTREPRISE S.à.r.l., avec siège social à L-2132 Luxembourg, 34, avenue Marie-Thérèse, de fait inconnue à cette adresse.

Pour extrait conforme

Maître Karima HAMMOUCHE

2, avenue du X Septembre

L-2550 Luxembourg

Le liquidateur

Référence de publication: 2011101703/17.

(110115583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Alabuga International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 106.371.

—
Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALABUGA INTERNATIONAL S.A.

Georges DIEDERICH / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011101732/12.

(110115868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Alego S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.437.

—
Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101733/10.

(110115903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Anglo American International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 41.552.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Signature
Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2011101735/12.

(110116500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Anglo Coal Xiwan Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 100.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2011.

Signature
Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2011101736/12.

(110116499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Anglo Quellaveco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.
R.C.S. Luxembourg B 159.302.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Signature
Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2011101737/12.

(110116502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

ANTICIP CONSULT Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8821 Koetschette, 10, Z.I. Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 115.555.

Extrait de l'assemblée générale du 15 mars 2011

L'Assemblée Générale des associés a autorisé la cession de parts sociales au terme de laquelle Monsieur Léon Louis LEKEU, né le 15 septembre 1951 à Verviers (Belgique), demeurant à B-4130 Esneux, 94, Chemin des Crêtes (Belgique) a cédé 76 des parts sociales qu'il détenait à Mademoiselle Magali LEKEU, née le 4 septembre 1980 à Liège (Belgique), demeurant à CH-1093 La Conversion, 25 route de Corsy (Suisse).

Suite à cette cession de parts sociales, la répartition du capital de la société est la suivante:

| | |
|--|--------------------------|
| - Mademoiselle Magali LEKEU, détient | 80 parts sociales |
| - Monsieur Léon Louis LEKEU détient | <u>20 parts sociales</u> |
| Total | 100 Parts sociales |

Référence de publication: 2011101738/17.

(110116196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

AP HMG T Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101739/11.

(110115920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Arafura Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.213.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101740/10.

(110115961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Arco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 81.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARCO HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011101741/11.

(110115999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Ares Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 102.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101742/9.

(110116227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Atasonic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 111.429.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011101745/13.

(110116293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Argon Corporate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 120.442.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101743/10.

(110115964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Athem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 107.008.

Les comptes annuels au 30.11.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2011.

ATHEM INVESTMENTS Sarl
Adrien ROLLE

Référence de publication: 2011101746/12.

(110116389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Atmosfaehr S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R.C.S. Luxembourg B 69.790.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011101747/10.

(110116222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Au Bon Tonneau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3531 Dudelange, 75, rue du Nord.
R.C.S. Luxembourg B 81.060.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011101748/11.

(110116498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Duisburg Realty Investments I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 62.616.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011101826/13.

(110116294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Duisburg Realty Investments I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 62.616.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011101827/13.

(110116295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Duse II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 7.300.000,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.623.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101828/11.

(110115971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

E-Lisa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 110.604.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101829/9.

(110116286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2011101830/12.

(110115846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.

Encore Plus Properties II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 480.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.140.

Le bilan au 31 Décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011101831/11.

(110115946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2011.